Guide du bulletin

Chers parents et responsables légaux,

Ce bulletin vous donne un aperçu du niveau d'apprentissage de votre enfant. Les explications suivantes présentent la structure de notre concept d'évaluation des acquis.

01 Trois périodes et trois remises de bulletin par année scolaire de la 1re à la 6e année

NOVEMBRE

Rapport d'évaluation

Évaluation formative

Aperçu du niveau d'apprentissage actuel, sans notes.

JANVIER

2e bulletin

Évaluation normative

1re période (septembre à janvier).

JUIN

3e bulletin

Évaluation normative

2e période (février à juin).

Le rapport d'évaluation présente les compétences disciplinaires acquises dans les branches principales ainsi que les compétences transversales (compétences sociales, personnelles et méthodologiques). Il reflète le niveau actuel de l'élève, sans l'exposer déjà à la pression des notes d'un bulletin.

02 Deux formes d'évaluation

Évaluation formative

Tout au long de l'apprentissage, elle vérifie si l'élève a franchi les différentes étapes : par un court feedback, un contrôle des acquis ou une analyse des erreurs.

L'élève reçoit ainsi, dès le début du processus d'apprentissage, un retour sur son travail et sur ses possibilités d'amélioration. L'évaluation formative peut avoir lieu tout au long de l'année scolaire – par exemple sous forme de tests d'entraînement.

Évaluation normative

Elle s'applique au 2e et au 3e bulletin et renseigne sur les points forts et les axes de progression (lacunes).

Les notes se fondent sur les travaux écrits, oraux et pratiques de la période ; elles ne reposent donc pas uniquement sur des tests écrits. Les efforts particuliers et les progrès sont également évalués.

03 Conditions de réussite

Pour réussir son année, l'élève doit :

- obtenir **au moins 50 %** dans chacune des trois branches principales : langue d'enseignement, mathématiques, première langue étrangère ;
- atteindre une **moyenne d'au moins 60 %** sur l'ensemble des résultats en langue d'enseignement, en mathématiques, en première langue étrangère, en histoire, géographie, sciences et technologie (éveil) et dans les compétences transversales.

Pour les branches principales, une note globale est inscrite au bulletin.

04 L'échelle d'évaluation

Les résultats dans les différents domaines sont évalués selon l'échelle suivante. Elle figure aussi bien dans le rapport d'évaluation que dans les bulletins.

Symbole	Signification	Résultat
++	La compétence est solidement acquise	**80 à 100 %**
+	La compétence est en grande partie acquise	**65 à 79,99 %**
–	La compétence est partiellement acquise	**50 à 64,99 %**
– –	La compétence n'est pas encore acquise	**0 à 49,99 %**

Ces évaluations permettent d'établir la note globale de la branche. Le glossaire énumère les compétences attendues selon les "Rahmenpläne" de la Communauté Germanophone. Elles servent de base à l'évaluation des travaux en classe et peuvent être consultées à l'aide des codes QR à la fin de ce document.

Des commentaires individuels sont possibles pour chaque branche. Ils indiquent à l'élève le lien entre ses efforts et ses résultats, et visent à l'encourager et à le motiver.

05 Compétences transversales

Les compétences personnelles, sociales et méthodologiques jouent un rôle essentiel dans le processus d'apprentissage. Elles sont détaillées dans le rapport d'évaluation et intégrées aux bulletins 2 et 3 dans une rubrique distincte.

06 Première langue étrangère Allemand

Notre école attache une grande importance au plurilinguisme. L'apprentissage de la première langue étrangère Allemand est une condition essentielle pour un parcours scolaire réussi. Les niveaux visés se réfèrent au Cadre européen commun de référence pour les langues ; leur description peut être consultée via le code QR « Première langue étrangère » à la fin de ce document.

FIN DE LA 4e ANNÉE

Niveau A1

Évalué sur la base d'un test. L'élève dispose de 4 ans pour atteindre ce niveau.

FIN DE LA 6e ANNÉE

Niveau A2

Évalué sur la base d'un test. L'élève dispose de 2 ans pour atteindre ce niveau.

Procédure

Année	Si les compétences ne sont pas atteintes en 1re langue étrangère
1re à 3e année	**Le conseil de classe impose un travail de vacances obligatoire.** • Il sert à combler les lacunes en langue (compréhension à l'audition, travaux écrits ...). • Il est évalué en septembre ; l'élève est interrogé sur la matière. • Il n'a pas de conséquences sur le passage dans l'année supérieure.

Année	Si les compétences ne sont pas atteintes en 1re langue étrangère
4e année	**Le conseil de classe décide du passage dans l'année supérieure (niveau A1). Il prend en compte :** • la note du bulletin ; • les progrès réalisés au cours des 4 premières années scolaires ; • l'implication de l'élève ; • les travaux de vacances réalisés ; • les résultats du test A1.
5e année	**Le conseil de classe impose un travail de vacances obligatoire.** • Il sert à combler les lacunes en langue (compréhension à l'audition, travaux écrits ...). • Il est évalué en septembre ; l'élève est interrogé sur la matière. • Il n'a pas de conséquences sur le passage dans l'année supérieure.
6e année	**Le conseil de classe décide du passage dans l'année supérieure et de l'obtention du diplôme de fin d'études primaires (niveau A2). Il prend en compte :** • la note du bulletin ; • les progrès réalisés en 5e et 6e années ; • l'implication de l'élève ; • les résultats des tests standardisés A2, qui jouent un rôle secondaire dans l'attribution du diplôme.

07 Cours différencié

Si l'élève suit un cours différencié, nous appliquons une appréciation qui s'écarte partiellement ou totalement des objectifs de la classe. La note globale de la branche est supprimée ; le pédagogue de soutien ou l'enseignant de soutien linguistique rédige un rapport sur le niveau actuel de l'élève et sur la différenciation par domaine de compétences.

08 Passage dans l'année supérieure

La décision finale revient au conseil de classe. Il réunit en général les enseignants du cycle, les enseignants de première langue étrangère, la direction, l'éducateur et les pédagogues de soutien.

- **Une année supplémentaire dans un cycle :** le conseil de classe peut la décider une seule fois au cours de la scolarité primaire.
- **Une huitième année primaire (en 6ème primaire) :** sur proposition du conseil de classe et sur la base d'un avis de Kaleido, les responsables légaux peuvent la décider, même si l'enfant a déjà fait une année supplémentaire en maternelle.

09 Parlons-en ensemble

Lors de la remise du bulletin, les enseignants prennent le temps d'un entretien personnel avec l'élève. Nous attendons la même chose de vous : regardez le bulletin ensemble. Discutez régulièrement des résultats avec votre enfant et cherchez ensemble, le cas échéant avec les enseignants, comment atteindre les objectifs.

Les réunions de parents (trois fois par an) et les entretiens individuels fixés au cas par cas permettent d'aborder de manière ciblée le niveau d'apprentissage de votre enfant.

Les entretiens individuels avec les enseignants et la direction ont lieu uniquement sur rendez-vous. Veuillez prendre rendez-vous par téléphone ou par e-mail : prenom.nom@kae.be.

10 Absences

> Le nombre d'absences depuis le début de l'année scolaire figure dans les bulletins Skolengo (pas dans le rapport d'évaluation). Les parents peuvent en outre le consulter à tout moment dans Skolengo. Au maximum **12 demi-journées d'absence non justifiée** sans certificat médical sont autorisées.

11 Glossaires des compétences attendues

Les glossaires des compétences attendues peuvent être consultés en scannant les codes QR ci-dessous.

Première langue étrangère	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur

Date

Signature des parents